Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du Bac STHR, veuillez visiter :
bacsthr.fr/annales-sujets-et-corriges

BAC STHR • CORRIGÉ DÉTAILLÉ

Économie et gestion hôtelière

Session 2022 • Code sujet : **22-HREGHNC1** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **16**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Analyser la profitabilité de La Bastide de Sénanque en 2021 (4 questions) **Page 3**

2. Financer un investissement (8 questions) **Page 7**

3. Atteindre un objectif de fréquentation (8 questions) **Page 10**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 15**

Sujet officiel (PDF) : https://bacsthr.fr/assets/annales/bac-sthr/Économie et gestion hôtelière/2022/Bac STHR - Économie et gestion hôtelière - Session 2022 - 4-Sujet.pdf

1. Analyser la profitabilité de La Bastide de Sénanque en 2021

Avant de construire une terrasse, les gérants souhaitent évaluer la profitabilité de leur restaurant pour l'exercice 2021. Le compte de résultat, les données d'activité et les normes du secteur dans le Vaucluse servent à calculer le tableau de gestion et à analyser les résultats.

Question obligatoire

Question 1.1. À partir des annexes 1 et 2 et de vos connaissances, justifier par le calcul le taux de remplissage du restaurant en 2021.

La capacité théorique annuelle est de 30 couverts × 300 jours × 2 services, soit 18 000 couverts. La fréquentation réelle se déduit du chiffre d'affaires divisé par le ticket moyen : 356 850 ÷ 30,50 = 11 700 couverts. Le taux de remplissage rapporte cette fréquentation à la capacité annuelle. Le calcul confirme ainsi le taux indiqué dans l'annexe 1.

Calcul du taux de remplissage en 2021



Capacité et fréquentation annuelle de la salle.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Taux de remplissage en 2021 : 65 % (11 700 couverts sur 18 000).

Question 1.2. Présenter le tableau de gestion de l'exercice 2021 sur l'annexe A à rendre avec la copie. Arrondir les pourcentages à deux chiffres après la virgule et renseigner les détails des calculs demandés.

Les matières consommées incluent les achats et la variation de stock. Le coût du personnel regroupe salaires et charges sociales. Les frais généraux correspondent aux autres achats et charges externes. Le coût d'occupation comprend ici les impôts et taxes, les amortissements et les intérêts. Chaque pourcentage est calculé sur le chiffre d'affaires HT, puis arrondi à deux décimales.

Éléments	Montant (€)	% du CAHT
Chiffre d'affaires HT	356 850	100,00 %
Coût des matières consommées	104 358	29,24 %
Marge brute	252 492	70,76 %
Coût du personnel	122 365	34,29 %
Marge sur coût principal	130 127	36,47 %
Frais généraux	48 932	13,71 %
Résultat brut d'exploitation	81 195	22,75 %
Coût d'occupation	43 518	12,20 %
Résultat courant avant impôts	37 677	10,56 %

Détails à reporter : matières = 101 626 + 2 732 ; personnel = 88 292 + 34 073 ; frais généraux = 48 932 ; occupation = 15 800 + 23 104 + 4 614.

Annexe A complétée : tableau de gestion 2021

Éléments	Montants en €	En % du CAHT
Chiffre d'affaires hors taxes	356 850	100,00 %
Coût des matières consommées	104 358	29,24 %
Marge brute	252 492	70,76 %
Coût du personnel	122 365	34,29 %
Marge sur coût principal	130 127	36,47 %
Frais généraux	48 932	13,71 %
Résultat brut d'exploitation	81 195	22,75 %
Coût d'occupation	43 518	12,20 %
Résultat courant avant impôts	37 677	10,56 %

Annexe A complétée : détails des calculs

Éléments	Détails des calculs
Coût des matières consommées	101 626 + 2 732 = 104 358 €
Coût du personnel	88 292 + 34 073 = 122 365 €
Frais généraux	48 932 €
Coût d'occupation	15 800 + 23 104 + 4 614 = 43 518 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Résultat courant avant impôts : 37 677 €, soit 10,56 % du CAHT.

Question au choix

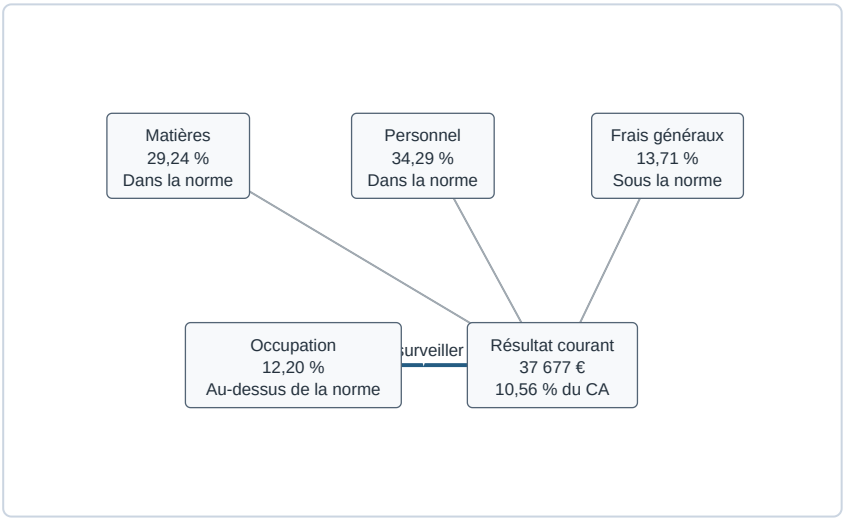
Question 1.3. Traiter cette question ou la question 1.4 : analyser, dans un développement structuré, la profitabilité du restaurant en appuyant votre réflexion sur les normes du secteur.

La profitabilité est positive : le résultat courant atteint 37 677 €, soit 10,56 % du CAHT. La comparaison aux références du Vaucluse révèle des points solides et deux éléments à surveiller.

- Matières : 29,24 %, dans la norme de 28 à 30 %.
- Personnel : 34,29 %, dans la norme de 32 à 36 %.
- Frais généraux : 13,71 %, inférieurs à la norme de 16 à 20 %.
- Occupation : 12,20 %, légèrement supérieur au plafond de 12 %.

Le ticket moyen de 30,50 € dépasse la référence de 29,70 €. En revanche, le CA annuel par salarié est de 89 212,50 €, sous la norme de 95 000 €.

Positionnement des indicateurs 2021 face aux normes



Ratios calculés rapprochés des normes sectorielles.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Résultat positif et charges globalement maîtrisées ; le coût d'occupation et le CA par salarié sont à améliorer.

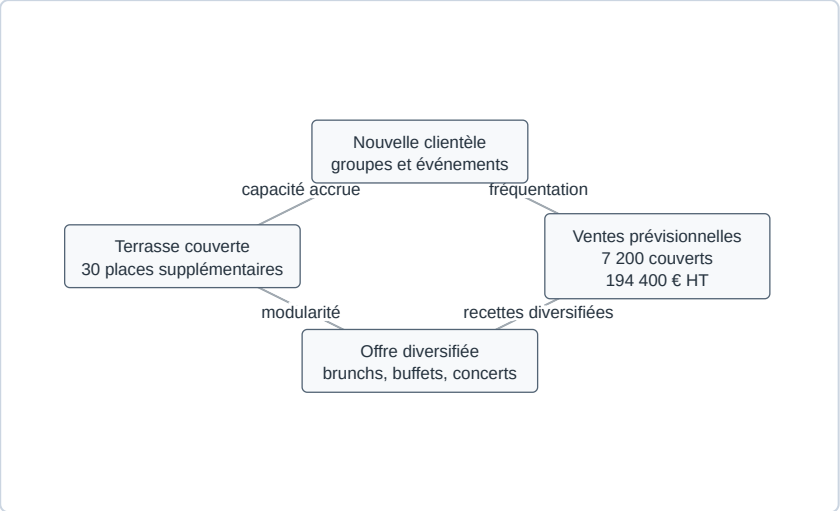
Question 1.4. Traiter cette question ou la question 1.3 : expliquer comment la création d'une terrasse modulable permettrait d'améliorer la profitabilité de cet établissement.

La terrasse couverte ajoute 30 places à la salle existante de 30 couverts et permet donc de doubler la capacité d'accueil, sans agrandir le bâtiment. Elle peut capter les groupes familiaux actuellement refusés ainsi que les clients attirés par les festivals, concerts et fêtes de Gordes. Sa modularité autorise des buffets, brunchs et

concerts, ce qui élargit les occasions de vente et diversifie l'offre.

Selon l'objectif prévisionnel, 7 200 couverts à 27 € génèrent 194 400 € de CAHT. Cette hausse contribue à la profitabilité si la marge dégagée couvre les charges variables et les coûts fixes liés à l'investissement.

Effet attendu de la terrasse modulable sur la profitabilité



La progression des recettes améliore le résultat si elle couvre les charges supplémentaires.

✓ RÉPONSE À RETENIR

La terrasse accroît la capacité, diversifie l'offre et peut générer 194 400 € de CAHT pour 7 200 couverts.

2. Financer un investissement

La terrasse doit être financée à 80 % par emprunt et le reste par autofinancement. Pour acheter un buffet réfrigéré de 8 000 € HT, les gérants comparent le crédit-bail et l'emprunt bancaire, notamment leurs coûts, leurs modalités et les garanties éventuelles.

Question 2.1. À partir de l'annexe 3 et de vos connaissances, rappeler les obligations des parties au contrat de crédit-bail.

France Leasing, crédit-bailleur, commande le buffet auprès d'Equip Resto et le met à la disposition de la SARL pendant cinq ans. Il en reste propriétaire pendant le contrat. **La Bastide de Sénanque**, crédit-preneur, choisit le matériel, s'engage à conclure le contrat, à payer chaque redevance de 150 € HT en début de mois et à respecter la durée irrévocable. La non-réception du matériel ne la libère pas de ses obligations. À la fin du contrat, elle peut lever l'option d'achat au prix prévu.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Le bailleur achète et met le buffet à disposition ; le preneur paie les redevances et peut acheter le matériel à la fin du contrat.

Question 2.2. À partir de l'annexe 3, estimer le coût du crédit-bail avec la levée de l'option d'achat.

Le contrat prévoit 150 € HT par mois pendant cinq ans. Le montant total des redevances est donc de 150 × 12 × 5 = 9 000 € HT. La levée de l'option coûte 2 % du prix HT du buffet, soit 8 000 × 2 % = 160 €. Le coût total estimé avec achat du matériel est la somme des redevances et de l'option : 9 000 + 160. Le calcul est hors TVA et hors frais éventuels non indiqués.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Coût total du crédit-bail avec levée de l'option : 9 160 € HT.

Question 2.3. À partir de l'annexe 3 et de vos connaissances, présenter les principaux avantages et inconvénients du financement par crédit-bail.

Le crédit-bail permet d'utiliser le buffet sans financer immédiatement son prix total ni solliciter un nouvel emprunt bancaire. Les redevances sont prévisibles et comprennent l'entretien, les réparations et l'assurance responsabilité civile, ce qui facilite la gestion. En revanche, le contrat est irrévocable pendant cinq ans et les loyers restent dus même si le matériel n'est pas réceptionné. Le coût avec option est supérieur au prix d'achat et l'établissement n'est propriétaire qu'après la levée de l'option.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Atout : préserver la trésorerie et la capacité d'emprunt. Limites : engagement de cinq ans, coût supérieur et propriété différée.

Question 2.4. À partir de l'annexe 4 et de vos connaissances, justifier par le calcul, pour l'année 2022, les montants de l'amortissement de l'emprunt et des intérêts.

En 2022, les intérêts sont calculés sur le capital restant dû en début d'année : 8 000 × 2 % = 160 €. L'amortissement de l'emprunt correspond à la part de l'annuité qui rembourse le capital : 1 697,27 − 160 = 1 537,27 €. Le capital restant dû après cette échéance est de 8 000 − 1 537,27 = 6 462,73 €, montant cohérent avec l'échéancier.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pour 2022 : amortissement du capital de 1 537,27 € et intérêts de 160 €.

Question 2.5. À partir de l'annexe 4 et de vos connaissances, calculer le coût total de l'emprunt.

Éléments du calcul	Montant
Total des cinq annuités	8 486,35 €
Capital emprunté	8 000,00 €
Coût de l'emprunt	486,35 €

Le coût est la somme des intérêts, équivalente au total des annuités moins le capital emprunté. Les intérêts détaillés dans l'échéancier totalisent 486,33 € ; l'écart de 0,02 € avec le calcul par annuités provient des arrondis du tableau. Le coût retenu par différence est donc 486,35 €.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Coût total de l'emprunt : 486,35 € d'intérêts, hors frais éventuels.

Question 2.6. Si les gérants optent pour un financement par emprunt bancaire, préciser l'intérêt pour le banquier de demander une garantie sur cet emprunt.

La garantie sécurise la banque contre le risque de non-remboursement. Si la SARL est défaillante, le créancier peut, selon la garantie choisie, demander le paiement à une caution ou faire réaliser un bien donné en garantie. Il réduit ainsi le risque de perte sur les sommes prêtées et peut obtenir une meilleure sécurité pour accorder le financement. La garantie ne remplace toutefois pas l'obligation de remboursement de l'emprunteur.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La garantie protège la banque et limite son risque de perte si l'emprunteur ne rembourse pas le prêt.

Question 2.7. Présenter les types de garanties pouvant être demandées par l'établissement bancaire.

La banque peut demander une garantie personnelle, qui engage une personne, ou une garantie réelle, qui porte sur un bien :

- **Garanties personnelles :** cautionnement du dirigeant ou d'un tiers, ou cautionnement par un organisme spécialisé.
- **Garanties réelles :** nantissement du matériel financé ou du fonds de commerce, ou hypothèque sur un bien immobilier.

En cas d'impayé, la banque peut solliciter le garant ou faire réaliser le bien selon les conditions de la garantie.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Garanties possibles : cautionnement, caution d'un organisme, nantissement du matériel ou du fonds de commerce, hypothèque.

Question 2.8. Conclure sur le mode de financement à retenir par monsieur et madame Levant, en argumentant votre réponse.

Compte tenu de la trésorerie et de la capacité d'endettement qui seront réduites après les travaux, le crédit-bail peut être retenu pour préserver les liquidités et éviter un nouvel emprunt. Son coût avec option est toutefois de 9 160 € HT, contre 8 486,35 € au total pour l'emprunt, soit 673,65 € de plus. Je privilégie donc le crédit-bail si la priorité est de limiter l'endettement, après vérification que les redevances sont supportables. Si un nouvel emprunt reste possible, il est financièrement moins coûteux.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Privilégier le crédit-bail pour préserver la trésorerie, en acceptant un surcoût de 673,65 € par rapport à l'emprunt.

3. Atteindre un objectif de fréquentation

Les gérants établissent les prévisions d'activité et de charges de 2022 afin d'évaluer la fréquentation nécessaire pour rentabiliser la terrasse. Ils doivent aussi définir des données utiles et des actions mercatiques pour communiquer auprès des organisateurs d'événements culturels locaux.

Question obligatoire

Question 3.1. À partir de l'annexe 5 et de vos connaissances, calculer le chiffre d'affaires prévisionnel suivant les hypothèses retenues.

Les deux espaces accueillent au total 11 700 + 7 200 = 18 900 couverts. L'annexe 5 fixe le ticket moyen prévisionnel à 27 € HT. En appliquant ce ticket aux couverts de la salle et de la terrasse, puis en additionnant les deux chiffres d'affaires, on obtient le chiffre d'affaires prévisionnel de l'établissement pour 2022.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Chiffre d'affaires prévisionnel 2022 : 510 300 € HT.

Question 3.2. À partir de l'annexe 5, répartir les charges prévisionnelles en charges variables et charges fixes sur l'annexe B à rendre avec la copie. Justifier les calculs demandés et arrondir à l'euro le plus proche.

Charges	Montant	Variables	Fixes
Coût matières	147 987 €	147 987 €	0 €
Charges de personnel	166 000 €	10 000 €	156 000 €
Frais généraux	91 854 €	18 371 €	73 483 €
Coûts d'occupation	42 333 €	0 €	42 333 €
Total	448 174 €	176 358 €	271 816 €

Les matières sont variables : 29 % du chiffre d'affaires. Les extras sont variables et les cinq salariés sont fixes. Les frais généraux sont répartis à 20 % en variables et 80 % en fixes. Les coûts d'occupation, qui regroupent amortissements, intérêts et redevances, sont fixes. Les calculs sont arrondis à l'euro le plus proche.

Annexe B complétée

Éléments	Montants	Charges variables	Charges fixes
Coût matières	147 987	147 987	0
Charges de personnel	166 000	10 000	156 000
Frais généraux	91 854	18 371	73 483
Coûts d'occupation	42 333	0	42 333
Total	448 174	176 358	271 816

Justifications des calculs :

- Coût matières : 510 300 x 29 % = 147 987 €

- Charges de personn 5 x 31 200 = 156 000 € ; extras : 10 000 €

✓ RÉPONSE À RETENIR

Charges variables : 176 358 €. Charges fixes : 271 816 €. Total : 448 174 €.

Question 3.3. À partir de l'annexe 5 et de la répartition des charges, établir le compte de résultat prévisionnel 2022 par variabilité sur l'annexe C à rendre avec la copie. Arrondir à l'euro le plus proche.

Éléments	Montant	% du CA HT
Chiffre d'affaires HT	510 300 €	100 %
Charges variables	176 358 €	34,56 %
Marge sur coût variable	333 942 €	65,44 %
Charges fixes	271 816 €	
Résultat courant avant impôts	62 126 €	12,17 %

La marge sur coût variable se calcule en retranchant les charges variables du chiffre d'affaires. Le résultat courant avant impôts correspond ensuite à la marge diminuée des charges fixes. Les charges fixes n'ont pas de pourcentage à renseigner dans l'annexe ; le résultat représente 12,17 % du chiffre d'affaires.

Annexe C complétée

Éléments	Montants en €	En % du CAHT
Chiffres d'affaires HT	510 300 €	100 %
Charges variables	176 358 €	34,56 %
Marge sur coût variable	333 942 €	65,44 %
Charges fixes	271 816 €	
Résultat courant avant impôts	62 126 €	12,17 %

✓ RÉPONSE À RETENIR

Résultat courant prévisionnel avant impôts : 62 126 €, soit 12,17 % du chiffre d'affaires.

Question 3.4. Calculer le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires annuel et en nombre de couverts sur l'année, puis en déduire le nombre de couverts annuel pour la terrasse.

Le taux de marge sur coût variable est de 333 942 / 510 300, soit 65,44 %. Le seuil de rentabilité en chiffre d'affaires s'obtient en divisant les charges fixes par ce taux : 271 816 / 65,44 %. On convertit ensuite ce seuil en couverts avec le ticket moyen de 27 €. Pour isoler le minimum attendu sur la terrasse, on retire les 11 700 couverts prévus dans la salle. Le nombre de couverts étant entier, on arrondit le seuil à l'unité supérieure.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Seuil : 415 365 € HT, soit 15 384 couverts. Minimum pour la terrasse : 3 684 couverts par an.

Question 3.5. Commenter les résultats obtenus.

La prévision de 18 900 couverts dépasse le seuil global de 15 384 couverts de 3 516 couverts. L'objectif de 7 200 couverts sur la terrasse est également supérieur au minimum de 3 684 couverts nécessaire pour atteindre le seuil, compte tenu des 11 700 couverts prévus dans la salle. Le projet est donc rentable selon les hypothèses retenues, mais sa rentabilité dépend de la réalisation des prévisions de fréquentation et de la maîtrise des charges.

- Chiffre d'affaires prévisionnel supérieur au seuil : environ 94 935 €.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Selon les prévisions, le projet dégage un résultat courant avant impôts de 62 126 €.

Question 3.6. À partir des annexes 6 et 7 et de vos connaissances, indiquer les données qu'il semble utile de collecter pour communiquer directement auprès des organisateurs d'événements culturels locaux.

Pour constituer un fichier utile à une communication directe, il faut recueillir les coordonnées professionnelles de chaque organisme et de son interlocuteur : nom, fonction, courriel, téléphone et adresse. Il est également pertinent de noter les événements organisés, leurs dates, leur fréquence, leur lieu et leur fréquentation estimée. Enfin, les besoins de restauration, les capacités souhaitées, le budget, les préférences et l'historique des échanges permettent de proposer une offre adaptée et de planifier les relances. Les données personnelles doivent être utilisées dans le respect de la réglementation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Collecter les coordonnées professionnelles des organisateurs, le calendrier et les caractéristiques des événements, ainsi que les besoins, budgets et préférences.

Question au choix

Question 3.7. Traiter cette question ou la question 3.8 : présenter les enjeux de la mise en place d'un logiciel de GRC (Gestion de la Relation Client) dans cet établissement.

Un logiciel de GRC centraliserait les données et les échanges concernant les clients et les organisateurs. Il permettrait de conserver l'historique des demandes, de repérer les habitudes et d'anticiper les attentes. La Bastide pourrait ainsi personnaliser ses offres et ses relances en fonction des événements, puis mieux suivre les contacts et les partenariats. Ces actions peuvent favoriser la fidélisation, les réservations et le chiffre d'affaires. La mise en place suppose toutefois de choisir un outil adapté, de former l'équipe, de maîtriser les coûts et de protéger les données collectées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La GRC centralise le suivi des contacts et permet de personnaliser les offres, développer la fidélisation et protéger les données.

Question 3.8. Traiter cette question ou la question 3.7 : proposer des actions de communication permettant de faire connaître la création de la nouvelle terrasse aux organisateurs d'événements culturels locaux.

Les actions doivent s'appuyer sur le calendrier des manifestations locales et viser directement leurs organisateurs.

1. Constituer un fichier de contacts, puis présenter la terrasse par courriel, téléphone et rendez-vous.
2. Proposer des offres concrètes adaptées aux événements : repas de groupe, buffet, apéritif ou menu après concert.
3. Inviter les organisateurs à découvrir les lieux et rechercher des partenariats pour leurs manifestations.
4. Faire connaître l'offre sur le site et les réseaux sociaux du restaurant, ainsi que par les canaux des partenaires.

Un suivi des contacts et des retombées permettra d’ajuster les propositions aux événements récurrents comme aux manifestations ponctuelles.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Présenter la terrasse aux organisateurs, proposer des formules adaptées et des partenariats, puis relayer l’offre sur les canaux locaux.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve d'Économie et gestion hôtelière du baccalauréat technologique STHR, session 2022, porte le code 22-HREGHNC1 et dure quatre heures, coefficient 16. Cette étude de cas sur La Bastide de Sénanque comprend trois dossiers : profitabilité 2021, financement d'un investissement et fréquentation prévisionnelle 2022. Elle évalue les calculs de gestion, l'analyse financière et les choix mercatiques.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Taux de remplissage = couverts réalisés / capacité théorique d'accueil sur la période.
- Marge brute = chiffre d'affaires HT - coût des matières consommées.
- Coût du crédit-bail avec option d'achat = total des redevances sur la durée du contrat + valeur de rachat.
- Seuil de rentabilité en chiffre d'affaires = charges fixes / taux de marge sur coûts variables.

Points de vigilance & attentes du jury

- Justifier les calculs et comparer les ratios de 2021 aux normes du secteur fournies.
- Distinguer, dans une annuité d'emprunt, les intérêts et l'amortissement du capital.
- Ventiler les charges selon les indications de l'annexe et appliquer les arrondis demandés.
- Traiter toutes les questions obligatoires et une seule question au choix dans les dossiers 1 et 3.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer le coût total du crédit-bail si l'option d'achat est levée ?

Additionnez les 60 redevances mensuelles de 150 € HT, payables sur cinq ans, et la valeur de rachat de 2 % des 8 000 € HT, soit 160 €. L'entretien, les réparations et l'assurance responsabilité civile sont compris dans les redevances.

Q : Comment séparer les intérêts et l'amortissement dans l'échéancier de l'emprunt ?

Les intérêts annuels sont calculés sur le capital restant dû au début de la période. L'amortissement du capital correspond à l'annuité constante diminuée des intérêts de l'année.

Q : Dois-je répondre à toutes les questions des dossiers ?

Répondez à toutes les questions obligatoires. Dans le dossier 1, choisissez entre 1.3 et 1.4 ; dans le dossier 3, choisissez entre 3.7 et 3.8. Le dossier 2 ne comporte pas de question au choix.

Q : Que faut-il montrer pour bien analyser la profitabilité face aux normes ?

Présentez les indicateurs du tableau de gestion avec leurs montants et leurs pourcentages du chiffre d'affaires HT, puis comparez-les aux fourchettes sectorielles fournies. Justifiez les calculs et reliez les écarts observés à la profitabilité.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacsthr.fr/assets/annales/bac-sthr/Économie et gestion hôtelière/2022/Bac STHR - Économie et gestion hôtelière - Session 2022 - 4-Sujet.pdf
Ressources Bac STHR : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.